

23.09.2024 - 4ème séance

**Dr. Maurice Schuhmann**

<https://www.maurice-schuhmann.de>

## **CM: Théories de la démocratie**

- La contribution américaine à la théorie démocratique et à la démocratie représentative -

[Introduction]

Bonjour,

Lors de cette quatrième séance, nous nous consacrons à l'histoire et à la philosophie de la théorie démocratique américaine. Cela couvre grosso modo la période allant de la Déclaration d'indépendance en 1787 jusqu'à la publication de l'étude d'Alexis de Tocqueville *De la démocratie en Amérique* en 1835 ou 1840. Cette époque a été résumée par l'auteur Paul Cartledge dans son étude *Demokratia. Une histoire de la démocratie* sous le titre du chapitre : "*La démocratie réinventée*" (Paul Cartledge). C'est une formulation intéressante, que nous pourrions peut-être également soutenir dans le cadre de la séance d'aujourd'hui...

Beaucoup de choses vous sembleront familières. Il y a beaucoup de Hobbes, Locke, Machiavel et Montesquieu dans des théories et textes – et ces auteurs, en particulier Montesquieu, sont parfois cités littéralement dans les textes que nous traiterons.

Concrètement, nous allons parler aujourd'hui de :

- Thomas Jefferson
  - Alexander Hamilton
  - James Madison
  - John Jay
  - Alexis de Tocqueville
- et
- John Stuart Mill.

Je traiterai ensemble les trois auteurs Alexander Hamilton, James Madison et John Jay, car ils ont écrit les *Federalist Papers* sous le pseudonyme commun de *Publius*.

Les deux derniers auteurs de la liste – Tocqueville et Mill – peuvent sembler surprenants : l'un étant français et l'autre anglais, ils ne semblent pas s'intégrer directement dans cette énumération.

Cependant, ils sont tous deux d'une grande importance pour comprendre la démocratie aux États-Unis et son approche représentative.

En plus des auteurs, nous devons également nous pencher sur :

- la Déclaration d'indépendance des États-Unis de 1776  
et
- la Constitution américaine de 1787.

Concernant les concepts de science politique, nous nous intéresserons principalement à :

- la démocratie représentative  
et
- la protection des minorités.

Des termes déjà familiers comme républicanisme, souveraineté populaire et société civile seront évidemment également mentionnés.

Je voudrais commencer par...

### **[Thomas Jefferson]**

Thomas Jefferson est considéré comme l'un des plus célèbres défenseurs de la démocratie et en même temps comme un important récipiendaire des œuvres des Lumières françaises et anglaises – notamment celles de John Locke et de Montesquieu. Il est reconnu comme le « père de la Déclaration d'indépendance américaine » et fut l'un des cofondateurs de l'actuel Parti démocrate.

Dans ses écrits – notamment dans ses innombrables lettres – on trouve de nombreuses idées et concepts qui sont essentiels pour notre compréhension de la démocratie moderne. Je voudrais les présenter sommairement, en illustrant chacun par une citation :

a) L'accent sur la liberté

Reprenant en partie Rousseau – et se référant spécifiquement au contrat social – on trouve à un certain endroit :

„We acknowledge that our children are born free; that that freedom is the gift of nature, and not of him who begot them.“

« Nous reconnaissons que nos enfants naissent libres, que cette liberté est un don de la nature et non de celui qui les a engendrés. »

Cela rappelle à nouveau le prélude de « Du contrat social » de Rousseau.

b) l'accent mis sur l'autogouvernement

„Every man, and every body of men on earth, possess the right of self-government. They receive it with their being from the hand of nature. Individuals exercise it by their single will; collections of men by that of their majority; for the law of the majority is the natural law of every society of men.“

« Chaque homme, et chaque groupe d'hommes sur terre, possède le droit de s'autogouverner. Ils le reçoivent avec leur être de la main de la nature. Les individus l'exercent par leur seule volonté ; les groupes d'hommes par celle de leur majorité ; car la loi de la majorité est la loi naturelle de toute société d'hommes. »

c) la nette démarcation par rapport aux conceptions de la démocratie de la Grèce antique

„They [the ancient greeks in the time of Aristotle] had just ideas of the value of personal liberty, but none at all the structure of government best calculated to preserve it. They knew no medium between a democracy (the only pure republic) and an abandonment of themselves to an aristocracy or a tyranny independent of the people. It seems not to have occurred that where the citizens cannot meet to transact their business in person, they alone have the right to choose the agents who shall

transact it; and that in this way a republican, or popular government, of the second grade of purity, may be exercised over any extent of country.

The full experiment of government democratical, but representative, as and still is reserved for us.“

« Ils [les anciens Grecs de l'époque d'Aristote] avaient une idée juste de la valeur de la liberté individuelle, mais pas du tout de la structure de gouvernement la mieux à même de la préserver. Ils ne connaissaient pas de moyen terme entre une démocratie (la seule république pure) et l'abandon à une aristocratie ou à une tyrannie indépendante du peuple. Il semble qu'ils n'aient pas compris que lorsque les citoyens ne peuvent pas se réunir pour traiter leurs affaires en personne, ils ont seuls le droit de choisir les agents qui les traiteront, et qu'ainsi un gouvernement républicain, ou populaire, du deuxième degré de pureté, peut être exercé sur n'importe quelle étendue de pays.

L'expérience complète d'un gouvernement démocratique, mais représentatif, nous était et nous est toujours réservée. »

d) la protection des minorités :

„All, too, will bear in mind this sacred principle, that though the will of the majority is in all cases to prevail, that will, to be rightful, must be reasonable; that the minority possess their equal rights, which equal laws must protect, and to violate which would be oppression. Let us, then, fellow citizens, unite with one heart and one mind. Let us restore to social intercourse that harmony and affection without which liberty and even life itself are but dreary things. And let us reflect that having banished from our land that religious intolerance under which mankind so long bled and suffered, we have yet gained little if we countenance a political intolerance as despotic as wicked, and capable of as bitter and bloody persecutions.“

« La volonté, pour être légitime, doit être raisonnable ; la minorité possède des droits égaux, que des lois égales doivent protéger, et les violer serait une oppression. Alors, chers concitoyens, unissons-nous d'un seul cœur et d'un seul esprit. Rétablissons dans les rapports sociaux l'harmonie et l'affection sans lesquelles la liberté et même la vie ne sont que des choses mornes. Et réfléchissons qu'après avoir banni de notre pays l'intolérance religieuse sous laquelle l'humanité a si longtemps souffert, nous n'avons pas encore gagné grand-chose si nous tolérons une intolérance politique aussi despotique que méchante, et capable de persécutions aussi amères et sanglantes ».

Il faut bien entendu noter que la protection des minorités ici se réfère principalement aux minorités religieuses, en l'occurrence chrétiennes. La liberté religieuse en tant que telle était une préoccupation majeure pour Thomas Jefferson, qui plaidait en même temps pour une séparation stricte de l'Église et de l'État, c'est-à-dire un laïcisme que nous connaissons également en France.

Le fait que cet aspect n'ait pas été mis en œuvre de manière adéquate peut être observé dans divers éléments, tels que par exemple :

e) l'existence de partis politiques.

„In every free and deliberating society, there must, from the nature of man, be opposite parties, and violent dissensions and discords; and one of these, for the most part, must prevail over this other for a longer or shorter time.“

« Dans toute société libre et délibérante, il doit y avoir, de par la nature de l'homme, des partis opposés, des dissensions et des discords violentes, et l'un d'eux, pour la plupart, doit l'emporter sur l'autre pendant un temps plus ou moins long. »

f) la division du pouvoir

„THE FIRST principle of a good government, is certainly, a distribution of its powers into executive, judiciary and legislative, and a subdivision of the latter into two or three branches.“

« LE PREMIER principe d'un bon gouvernement est certainement la répartition de ses pouvoirs entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif, et la subdivision de ce dernier en deux ou trois branches. »

g) l'éducation générale

« Dans chaque gouvernement sur terre, il y a une trace de faiblesse humaine, un germe de corruption et de dégénérescence, que la ruse découvrira et que la méchanceté ouvrira insensiblement, cultivera et améliorera. Tout gouvernement dégénère lorsqu'il est confié aux seuls dirigeants du peuple. Et pour qu'ils soient eux-mêmes en sécurité, leur esprit doit être amélioré à un certain degré.... Un amendement à notre constitution doit venir ici en aide à l'éducation publique. »

On retrouve ici un élément bien connu – à savoir que pour vivre pleinement la démocratie, la population doit également disposer d'un certain niveau d'éducation.

### **[Déclaration d'indépendance]**

Thomas Jefferson a également joué un rôle déterminant dans la formulation de la Déclaration d'indépendance américaine, qui est à son tour une source importante pour comprendre la démocratie moderne. Dès le début, on y trouve trois références essentielles à la théorie démocratique classique :

- une forme de contrat social
- l'idée de la souveraineté populaire
- et
- le postulat de l'égalité des hommes.

Concrètement, cette Déclaration d'indépendance dit :

„We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness.--That to secure these rights, Governments are instituted among Men, deriving their just powers from the consent of the governed, --That whenever any Form of Government becomes destructive of these ends, it is the Right of the People to alter or to abolish it, and to institute new Government, laying its foundation on such principles and organizing its powers in such form, as to them shall seem most likely to effect their Safety and Happiness.“

« Nous tenons ces vérités pour évidentes, à savoir que tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels figurent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Que pour garantir ces droits, des gouvernements sont institués parmi les hommes, tirant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés, -- Que chaque fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ces fins, c'est le droit du peuple de la modifier ou de l'abolir, et d'instituer un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en organisant ses pouvoirs sous la forme qui lui paraîtront les plus aptes à assurer sa sécurité et son bonheur. »

### **[Excursus : Ligue des Iroquois]**

Un autre aspect souvent ignoré dans la pensée de Thomas Jefferson est la réception de la culture indigène. Jefferson fait fréquemment référence aux exemples de ces cultures – en particulier à la « Ligue des Iroquois » – pour soutenir ses thèses. Notamment dans son ouvrage *Notes on the State of Virginia*, il revient à plusieurs reprises sur ces structures comme exemples.

La Ligue des Iroquois était une confédération de cinq peuples, puis six, qui a servi de modèle au fédéralisme des Pères fondateurs américains. Dans cette ligue, 50 chefs, en tant que représentants de leurs peuples respectifs, se réunissaient. Ils disposaient déjà d'un système législatif complexe (« Great Laws of Peace » ; « Gayanashagowa »), qui régissait la vie commune et les décisions politiques étaient prises selon le principe du consensus. Ce système établissait, par exemple, l'élection des chefs, leurs pouvoirs et leurs fonctions, ainsi que les droits des membres des peuples. Cette ligue est généralement considérée comme la plus importante et la plus significative organisation politique sur le continent américain avant la colonisation.

Cela montre que certaines parties de la théorie démocratique américaine s'inspirent également de sources non européennes. Cela soutient également l'idée que la démocratie n'est pas simplement une « réalisation européenne », mais qu'elle s'est développée de manière indépendante dans différentes régions du monde.

Je ne peux malheureusement pas encore vous recommander de ressources en français sur ce sujet. En langue allemande, il existe une thèse très intéressante de Thomas Wagner sur la structure démocratique des sociétés indigènes chez les Iroquois.

### **[Conclusion intermédiaire]**

Pour résumer brièvement ce qui a été dit : nous retrouvons dans la contribution américaine à la théorie démocratique une réception et une mise en œuvre pratique des concepts théoriques que nous avons déjà vus chez John Locke et Montesquieu, c'est-à-dire que nous pouvons lier les théories de Locke et Montesquieu à la tradition américaine, tandis que – comme nous l'avons vu la dernière fois – les réflexions de Rousseau ont influencé les constitutions de la Corse et de la Pologne.

Ce qui est nouveau dans la contribution de Jefferson, c'est la question des partis politiques. Nous voyons ici – contrairement à l'approche de la démocratie directe inspirée de l'Antiquité grecque – une formulation d'une démocratie représentative.

Cela va de pair avec la protection des minorités, également évoquée par Jefferson.

Quant aux sources qu'il utilise, il apparaît que la démocratie aux États-Unis trouve également ses racines dans les cultures indigènes. Le principe fédéral, central aux États-Unis, a un modèle indigène, bien que beaucoup d'Américains d'aujourd'hui ne soient probablement plus conscients de cela. Je pense qu'il est important de souligner que la démocratie n'est pas seulement un concept euro-américain, mais un concept universel qui s'est développé de différentes manières dans différentes cultures.

Maintenant que nous avons étudié Jefferson, l'un des fondateurs du Parti démocrate, nous allons nous tourner vers quelques représentants de l'actuel Parti républicain – les auteurs des...

### **[Federalist Papers]**

Les Federalist Papers sont 85 articles rédigés sous le pseudonyme « Publius » par Alexander Hamilton, James Madison et John Jay entre 1787 et 1788. La majorité des contributions proviennent de la plume d'Alexander Hamilton. Leurs textes sont considérés comme les commentaires contemporains les plus importants sur la Constitution américaine, qui nous sont parvenus.

Ils n'apportent peut-être pas beaucoup de nouveautés, si ce n'est qu'ils commentent et justifient les principes fondamentaux. Pour notre contexte, seules les déclarations concernant les questions générales de démocratie et de théorie démocratique nous intéressent. Les réflexions sur des questions concrètes, telles que la sélection des candidats éligibles pour les institutions démocratiques, seront ici laissées de côté. Ce sont des contributions importantes pour l'histoire constitutionnelle, mais dans notre contexte, nous devons rester concentrés.

Les Federalist Papers s'opposaient à la démocratie d'assemblée – c'est-à-dire cette forme classique de démocratie que nous connaissons de l'Antiquité grecque. Cela se reflète, par exemple, dans la distinction entre république et démocratie. Dans l'article 10, on peut lire :

„A republic, by which I mean a government in which the scheme of representation takes place, opens a different prospect and promises the cure which we are seeking. Let us examine the points in which it varies from pure democracy, and we shall comprehend both the nature of the cure and the efficacy which it must derive from the Union.



The two great points of difference between a democracy and a republic are: first, the delegation of the government, in the latter, to a small number of citizens elected by the rest; secondly, the greater number of citizens and greater sphere of country over which the latter may be extended.“

« Une république, c'est-à-dire un gouvernement dans lequel le système de représentation a lieu, ouvre une perspective différente et promet le remède que nous cherchons. Examinons les points par lesquels elle diffère de la démocratie pure, et nous comprendrons à la fois la nature du remède et l'efficacité qu'il doit tirer de l'Union.

Les deux grandes différences entre une démocratie et une république sont : premièrement, la délégation du gouvernement, dans cette dernière, à un petit nombre de citoyens élus par le reste ; deuxièmement, le plus grand nombre de citoyens et la plus grande étendue du pays sur lesquels la république peut s'étendre. »

Ils expliquent cela un peu plus en détail, mais cela ne nous mène pas plus loin ici - et l'exécution se termine par ces mots

„Hence, it clearly appears that the same advantage with a republic has over a small republic – is enjoyed by the Union over the States composing it.“

« Il apparaît donc clairement que le même avantage qu'une république a sur une petite république, l'Union l'a sur les États qui la composent. »

Dans une lettre ultérieure, l'avantage de la république par rapport à la démocratie est à nouveau souligné.

„As the natural limit of democracy is that distance from the central point which will just permit the most remote citizens to assemble often as their public functions demand, and will include no greater number that can join in those fonctions, so the natural limit of a republic is that distance from the center which will barely allow the representatives of the people to meet as often as may be necessary for the administration of public affaires.“

« De même que la limite naturelle de la démocratie est la distance du point central qui permettra tout juste aux citoyens les plus éloignés de se réunir aussi souvent que l'exigent leurs fonctions publiques, et n'inclura pas un plus grand nombre qui puisse se joindre à ces fonctions, de même la

limite naturelle d'une république est la distance du centre qui permettra tout juste aux représentants du peuple de se réunir aussi souvent que l'exige l'administration des affaires publiques. »

Il est également souligné que le souverain est malgré tout le peuple américain - non défini plus précisément.

„The house of Representatives will derive its powers from the people of America.“

« La Chambre des représentants tirera ses pouvoirs du peuple américain. »

Nous avons déjà abordé la problématique de savoir qui est compté comme peuple lors de la première séance.

Ce qui est également mentionné dans les Federalist Papers - et qui revêt une importance particulière - est la protection des minorités dans un tel système politique. Dans la 51e contribution, on peut lire à ce sujet:

„It is of great importance in a republic not only to guard the society against the oppression of its rulers, but to guard one part of the society against the injustice of the other part.“

« Dans une république, il est très important non seulement de protéger la société contre l'oppression de ses dirigeants, mais aussi de protéger une partie de la société contre l'injustice de l'autre partie. »

Je pense que l'on ne saurait trop insister sur ce point. Locke avait certes souligné que le contrat social était conclu pour protéger la personne et ses biens, mais la protection des individus contre l'oppression ou le désavantage n'apparaît qu'ici dans le discours.

Un autre aspect important est le système de « checks and balances », c'est-à-dire la version élargie de la séparation classique des pouvoirs. Les « checks and balances » impliquent également le contrôle et la surveillance mutuels des pouvoirs.

Un aspect que nous avons également déjà rencontré dans la théorie classique de la démocratie est la question du risque de dérive de la démocratie soit vers l'anarchie soit vers la tyrannie. C'est le sujet de la 17e lettre. Les Grecs de l'Antiquité craignaient la tyrannie, puis les auteurs ultérieurs la dérive vers l'anarchie. Ce thème aussi est encore d'actualité à l'époque.

Contrairement à Thomas Jefferson, qui voyait avant tout dans le système représentatif une application pratique des principes démocratiques dans une communauté plus large, la pensée des auteurs des *Federalist Papers* était portée par une certaine fierté de classe. Ils étaient tous issus de la classe supérieure et espéraient que le système représentatif ne permettrait pas à tous les citoyens de participer à la politique, mais seulement aux meilleurs d'entre eux, c'est-à-dire que leur conception de la démocratie rappelait quelque peu le *Politei* d'Aristote. Malgré tout le goût pour la démocratie, il y a chez vous une certaine distance par rapport à ce que l'on appelle le « petit peuple ». Il s'agit là aussi d'un topos récurrent dans la théorie de la démocratie.

Si l'on observe les démocraties représentatives actuelles, on constate que les représentants sont souvent issus des classes supérieures. En France, le nombre d'anciens élèves de Sciences Po et de l'ENA est particulièrement frappant, en Allemagne, on a le sentiment que chaque député est un diplômé en droit. Parallèlement, les membres des professions « normales » sont sous-qualifiés. Un ancien coiffeur, un serveur ou une institutrice de maternelle sont plutôt l'exception dans les parlements. Je n'ai pas cherché de chiffres, mais il existe de nombreuses statistiques à ce sujet. Le cas échéant, on pourrait vérifier à l'aide de ces faits si les réflexions de ces auteurs du 18e siècle se sont avérées exactes.

### **[Constitution américaine]**

La Constitution américaine est clairement influencée par Thomas Hobbes, John Locke et Montesquieu, même si l'influence du premier cité est avant tout indirecte. Elle est également considérée comme un document important pour le développement de la démocratie en général - et a servi de modèle à de nombreuses constitutions ultérieures dans des États du monde entier.

Dans le préambule de la Constitution américaine, nous retrouvons déjà deux aspects importants de la démocratie - d'une part le peuple en tant que souverain et d'autre part l'idée d'un contrat social :

“We the People of the United States, in Order to form a more perfect Union, establish Justice, insure domestic Tranquility, provide for the common defence, promote the general Welfare, and secure the Blessings of Liberty to ourselves and our Posterity, do ordain and establish this Constitution for the United States of America.”

« Nous, le peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, de pourvoir à la défense commune, de promouvoir le bien-être général et d'assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, ordonnons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. »

De même, le système représentatif est inscrit dès le premier article de la Constitution américaine :

„All legislative Powers herein granted shall be vested in a Congress of the United States, which shall consist of a Senate and House of Representatives.“

« « Tous les pouvoirs législatifs accordés par la présente loi seront conférés à un Congrès des États-Unis, qui se composera d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. »

Le pouvoir législatif n'appartient donc pas au peuple en tant que souverain, mais à ses représentants – il convient de noter qu'à cette époque, ces représentants étaient exclusivement des hommes (blancs). Cela correspond à ce que nous avons déjà entendu de Jefferson.

Les trois premiers articles sont consacrés à la séparation des pouvoirs. La Constitution américaine est considérée à cet égard comme la première constitution démocratique à adopter les principes de Montesquieu concernant la séparation des pouvoirs, et en même temps à les inscrire dans un système connu sous le nom de « checks and balances », c'est-à-dire un mécanisme de contrôle mutuel. Peu de temps après, des idées similaires se sont manifestées dans la constitution polonaise.

En résumé, nous trouvons ici déjà formulés de nombreux aspects importants des constitutions démocratiques. Le terme « démocratie » lui-même est absent de la constitution, et à sa place, il est question de « forme de gouvernement républicaine ». Cela s'explique par le fait que le terme « démocratie » était alors associé à la démocratie directe à la manière de l'Antiquité grecque, et pour s'en distinguer, on a utilisé le terme « républicain ».

Le terme « républicain » prend également une signification supplémentaire dans la tradition américaine – il est associé à une orientation vers le bien commun, qui va au-delà de l'intérêt pour les affaires publiques.

Un certain nombre de droits politiques et libertés sont également inscrits dans la constitution. La base idéologique de ces droits réside dans la « Bill of Rights » britannique de 1689, qui a également servi de modèle à la Déclaration française des droits de l'homme. À l'origine, la « Bill of Rights » était un projet de loi qui régissait les droits du Parlement par rapport au roi. La référence à ce texte s'explique naturellement par le contexte de l'indépendance des États-Unis.

Cette constitution est particulièrement intéressante dans le contexte de la naissance et du développement de la...

### **[Excursus : Démocratie représentative]**

Le terme de « démocratie représentative » a été introduit dans le discours par James Hamilton, qui, selon certains historiens, pourrait avoir des origines afro-américaines, et qui est considéré comme l'un des premiers théoriciens de l'État à avoir développé ce concept. Il l'introduit dans le 10e article des Federalist Papers.

En général, on peut dire que la démocratie représentative, que Rousseau critiquait encore dans son Contrat social en la qualifiant d'« aristocratie élective », repose sur l'idée que les décisions sont prises par des représentants – généralement légitimés par des élections – et non par l'ensemble de la population. Ces représentants ne sont ni soumis à un mandat impératif, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas tenus de suivre un vote, ni directement contrôlés par les citoyens. En règle générale, le délégué est uniquement responsable devant sa conscience.

La démocratie représentative peut être interprétée comme une mise en œuvre de la division du travail social dans le contexte de la politique. Elle est également considérée comme plus efficace, car les décisions sont prises par des personnes supposément mieux qualifiées que la population ordinaire. Dans ce contexte, il vaudrait peut-être la peine de jeter un coup d'œil au texte « Politik als Beruf » („Le Savant et le Politique“) de Max Weber. Dans ce texte, il aborde le thème de l'homme politique professionnel en tant que tel.

Pendant longtemps, il a été avancé que la démocratie représentative était moins sujette au populisme. Cependant, depuis le milieu des années 1980, les partis populistes gagnent de plus en plus en importance dans le monde dit occidental – que ce soit aux États-Unis (exemple de Donald Trump) ou en Europe (exemple du FPÖ en Autriche) – ce qui montre que la démocratie représentative ne protège pas autant du populisme qu'on le pensait. Plus encore : le terme de populisme vient d'un parti américain – le Popular Party, un parti de petits agriculteurs aux États-Unis.

De la même manière, on a longtemps cru que de tels systèmes étaient moins vulnérables aux démagogues, une idée également réfutée, comme le montre la transition de la République de Weimar au soi-disant « Troisième Reich ». J'utilise ici délibérément le terme « soi-disant », car « Troisième Reich » est une autodénomination national-socialiste.

Les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne sont largement considérés comme les exemples les plus importants de « démocraties représentatives » pures. Pour comprendre la démocratie représentative, il vaut la peine de se référer à l'œuvre de John Stuart Mill.

### **[Excursus : John Stuart Mill]**

Un autre important théoricien du modèle de démocratie représentative est le philosophe et économiste britannique John Stuart Mill, qui, en 1861 – inspiré par Alexis de Tocqueville – a écrit son ouvrage *Considerations on Representative Government*.

Comme les Pères fondateurs de la Constitution américaine, Mill voyait avec inquiétude la participation directe de l'ensemble du peuple au pouvoir. Il imaginait que seuls les meilleurs devraient siéger au gouvernement et prendre des décisions, une idée qui renvoie à la notion de ploutocratie. Pour garantir cela, il a proposé plusieurs réformes, dont certaines étaient très controversées. Parmi elles, il y avait le suffrage plural, qui accordait plus de poids aux voix des citoyens instruits par rapport à celles des autres, ou encore la défense du vote ouvert. Cependant, il est positif de noter qu'il demandait déjà à l'époque le droit de vote des femmes, qu'il plaidait pour le système de représentation proportionnelle et qu'il considérait la démocratie comme la seule forme de gouvernement appropriée pour les peuples civilisés. Il est ainsi l'un des rares théoriciens politiques classiques à se référer de manière clairement positive à la démocratie. Le titre du chapitre 3 de son ouvrage le souligne bien : *That the ideally best Form of Government is Representative Government*. Cela est également souligné par la citation suivante :

„A representative constitution is a means of bringing the general standard of intelligence and honesty existing in the community, and the individual intellect and virtue of its wisest members, more directly to bear upon the government, and investing them with greater influence in it than they would have under any other mode of organization; though, under any, such influence as they do have is the source of all good that there is in the government, and the hindrance of every evil that there is not. The greater the amount of these good qualities which the institutions of a country succeed in organizing, and the better the mode of organization, the better will be the government.“

« Une constitution représentative est un moyen d'amener le niveau général d'intelligence et d'honnêteté existant dans la communauté, ainsi que l'intelligence et la vertu individuelles de ses membres les plus sages, à peser plus directement sur le gouvernement, et de les investir d'une plus grande influence qu'ils n'en auraient dans tout autre mode d'organisation ; bien que, dans tout mode d'organisation, l'influence qu'ils ont est la source de tout le bien qu'il y a dans le gouvernement, et l'obstacle de tout le mal qu'il n'y a pas. Plus la quantité de ces bonnes qualités que les institutions d'un pays parviennent à organiser, et plus le mode d'organisation est bon, meilleur sera le gouvernement ».

Son idéal général de gouvernement se reflète dans les mots suivants :

„The ideally best form of government, it is scarcely necessary to say, does not mean one which is practicable or eligible in all states of civilization, but the one which, in the circumstances in which it is practicable and eligible, is attended with the greatest amount of beneficial consequences, immediate and prospective. A completely popular government is the only polity which can make out any claim to this character. It is pre-eminent in both the departments between which the excellence of a political Constitution is divided. It is both more favorable to present good government, and promotes a better and higher form of national character than any other polity whatsoever.“

« La forme de gouvernement idéalement la meilleure, il est à peine nécessaire de le dire, ne signifie pas celle qui est praticable ou admissible dans tous les états de civilisation, mais celle qui, dans les circonstances où elle est praticable et admissible, s'accompagne du plus grand nombre de conséquences bénéfiques, immédiates et prospectives. Un gouvernement entièrement populaire est le seul qui puisse prétendre à ce caractère. Il est prééminent dans les deux domaines entre lesquels se répartit l'excellence d'une Constitution politique. Il est à la fois plus favorable à un bon gouvernement actuel et promet une forme meilleure et plus élevée de caractère national que tout autre régime. »

Nous parlerons plus loin de la démocratie représentative en tant que telle :

„The meaning of representative government is, that the whole people, or some numerous portion of them, exercise through deputies periodically elected by themselves the ultimate controlling power, which, in every constitution, must reside somewhere. This ultimate power they must possess in all

its completeness. They must be masters, whenever they please, of all the operations of government. There is no need that the constitutional law should itself give them this mastery. It does not in the British Constitution. But what it does give practically amounts to this: the power of final control is as essentially single, in a mixed and balanced government, as in a pure monarchy or democracy. This is the portion of truth in the opinion of the ancients, revived by great authorities in our own time, that a balanced constitution is impossible. [...] The proper duty of a representative assembly in regard to matters of administration is not to decide them by its own vote, but to take care that the persons who have to decide them shall be the proper persons. Even this they can not advantageously do by nominating the individuals. There is no act which more imperatively requires to be performed under a strong sense of individual responsibility than the nomination to employments. The experience of every person conversant with public affairs bears out the assertion that there is scarcely any act respecting which the conscience of an average man is less sensitive; scarcely any case in which less consideration is paid to qualifications, partly because men do not know, and partly because they do not care for, the difference in qualifications between one person and another.“

« La signification du gouvernement représentatif est que le peuple tout entier, ou une partie importante de celui-ci, exerce par l'intermédiaire de députés périodiquement élus par lui-même le pouvoir de contrôle ultime qui, dans toute constitution, doit résider quelque part. Ce pouvoir ultime, ils doivent le posséder dans son intégralité. Ils doivent être maîtres, quand ils le veulent, de toutes les opérations du gouvernement. Il n'est pas nécessaire que la loi constitutionnelle leur donne elle-même cette maîtrise. Ce n'est pas le cas dans la Constitution britannique. Mais ce qu'elle donne pratiquement revient à ceci : le pouvoir de contrôle final est aussi essentiellement unique, dans un gouvernement mixte et équilibré, que dans une monarchie ou une démocratie pure. C'est la part de vérité dans l'opinion des anciens, reprise par de grandes autorités à notre époque, selon laquelle une constitution équilibrée est impossible. [...] Le devoir propre d'une assemblée représentative en ce qui concerne les questions d'administration n'est pas de les trancher par son propre vote, mais de veiller à ce que les personnes qui doivent les trancher soient les personnes appropriées. Même cela, elle ne peut le faire avantageusement en nommant les individus. Il n'y a pas d'acte qui exige plus impérativement d'être accompli avec un sens aigu de la responsabilité individuelle que la nomination à un emploi. L'expérience de toute personne au fait des affaires publiques confirme l'affirmation selon laquelle il n'y a guère d'acte à l'égard duquel la conscience de l'homme moyen soit moins sensible ; il n'y a guère de cas où l'on tienne moins compte des qualifications, en partie parce que les hommes ne savent pas, et en partie parce qu'ils ne se soucient pas, de la différence de qualifications entre une personne et une autre. »



Il cite ensuite les dangers d'un tel système :

„It has been seen that the dangers incident to a representative democracy are of two kinds: danger of a low grade of intelligence in the representative body, and in the popular opinion which controls it; and danger of class legislation on the part of the numerical majority, these being all composed of the same class. We have next to consider how far it is possible so to organize the democracy as, without interfering materially with the characteristic benefits of democratic government, to do away with these two great evils, or at least to abate them in the utmost degree attainable by human contrivance.“

« On a vu que les dangers inhérents à une démocratie représentative sont de deux sortes : le danger d'un faible niveau d'intelligence dans le corps représentatif et dans l'opinion populaire qui le contrôle ; et le danger d'une législation de classe de la part de la majorité numérique, celle-ci étant composée d'une seule et même classe. Nous devons ensuite examiner dans quelle mesure il est possible d'organiser la démocratie de manière à ce que, sans interférer matériellement avec les avantages caractéristiques du gouvernement démocratique, ces deux grands maux soient éliminés, ou du moins atténués dans la mesure la plus large que l'on puisse atteindre par l'invention humaine. »

Comme nous l'avons déjà dit, John Stuart Mill, l'un des premiers théoriciens de la démocratie, revendique déjà le droit de vote des femmes. Voici sa justification:

„In the preceding argument for universal but graduated suffrage, I have taken no account of difference of sex. I consider it to be as entirely irrelevant to political rights as difference in height or in the color of the hair. All human beings have the same interest in good government; the welfare of all is alike affected by it, and they have equal need of a voice in it to secure their share of its benefits. If there be any difference, women require it more than men, since, being physically weaker, they are more dependent on law and society for protection. Mankind have long since abandoned the only premises which will support the conclusion that women ought not to have votes. No one now holds that women should be in personal servitude; that they should have no thought, wish, or occupation but to be the domestic drudges of husbands, fathers, or brothers. It is allowed to unmarried, and wants but little of being conceded to married women to hold property, and have pecuniary and business interests in the same manner as men. It is considered suitable and

proper that women should think, and write, and be teachers. As soon as these things are admitted, the political disqualification has no principle to rest on. The whole mode of thought of the modern world is, with increasing emphasis, pronouncing against the claim of society to decide for individuals what they are and are not fit for, and what they shall and shall not be allowed to attempt. If the principles of modern politics and political economy are good for any thing, it is for proving that these points can only be rightly judged of by the individuals themselves; and that, under complete freedom of choice, wherever there are real diversities of aptitude, the greater number will apply themselves to the things for which they are on the average fittest, and the exceptional course will only be taken by the exceptions. Either the whole tendency of modern social improvements has been wrong, or it ought to be carried out to the total abolition of all exclusions and disabilities which close any honest employment to a human being.“

« Dans l'argumentation précédente en faveur d'un suffrage universel mais gradué, je n'ai pas tenu compte de la différence de sexe. Je considère qu'elle est aussi peu pertinente pour les droits politiques que la différence de taille ou la couleur des cheveux. Tous les êtres humains ont le même intérêt à un bon gouvernement ; le bien-être de tous en est affecté de la même manière, et ils ont un besoin égal d'une voix dans ce gouvernement pour obtenir leur part de ses bénéfices. S'il y a une différence, les femmes en ont davantage besoin que les hommes, car, étant physiquement plus faibles, elles dépendent davantage de la loi et de la société pour leur protection. L'humanité a depuis longtemps abandonné les seules prémisses permettant de conclure que les femmes ne devraient pas avoir le droit de vote. Personne ne soutient aujourd'hui que les femmes devraient être en servitude personnelle, qu'elles ne devraient avoir d'autre pensée, d'autre désir ou d'autre occupation que d'être les corvées domestiques de leurs maris, de leurs pères ou de leurs frères. Il est permis aux femmes non mariées, et il n'est guère question de le concéder aux femmes mariées, de détenir des biens et d'avoir des intérêts pécuniaires et commerciaux de la même manière que les hommes. On considère qu'il est convenable et approprié que les femmes pensent, écrivent et enseignent. Dès que ces choses sont admises, la disqualification politique n'a plus de principe sur lequel s'appuyer. Tout le mode de pensée du monde moderne se prononce, avec une insistance croissante, contre la prétention de la société à décider pour les individus de ce à quoi ils sont ou ne sont pas aptes, et de ce qu'ils doivent ou ne doivent pas être autorisés à entreprendre. Si les principes de la politique et de l'économie politique modernes sont bons à quelque chose, c'est à prouver que ces points ne peuvent être jugés correctement que par les individus eux-mêmes ; et que, sous une liberté de choix complète, partout où il y a une réelle diversité d'aptitudes, le plus grand nombre s'appliquera aux choses pour lesquelles il est en moyenne le plus apte, et que la voie exceptionnelle ne sera prise que par les exceptions. Ou bien toute la tendance des améliorations sociales modernes est erronée, ou bien elle

doit être poussée jusqu'à l'abolition totale de toutes les exclusions et de tous les handicaps qui ferment tout emploi honnête à un être humain. »

John Stuart Mill - et sa femme Harriet Taylor Mill, qui, selon lui, ont eu une influence déterminante sur les idées contenues dans ses œuvres - ont été d'importants champions du droit de vote des femmes.

La réception de l'écrit de Tocqueville, dont nous parlerons plus loin, nous montre aussi l'importance de l'expérience américaine dans le discours de la démocratie libérale.

### **[Conclusion intermédiaire]**

Avec les Federalist Papers et John Stuart Mill, nous trouvons encore une fois d'autres arguments en faveur de la démocratie représentative. D'une manière générale, on peut dire que son avantage par rapport à la démocratie directe réside d'une part dans le fait qu'elle peut également être mise en œuvre dans de grandes communautés et qu'elle offre une certaine protection, qu'une certaine élite, légitimée par le peuple, prend les décisions politiques et qu'elle est également à l'abri de certains dangers d'une démocratie directe.

Après les explications théoriques, il vaut la peine de se pencher sur une analyse sociologique de la démocratie américaine encore relativement jeune par l'aristocrate français

### **[Alexis Tocqueville]**

de l'auteur. Dans son ouvrage « De la démocratie en Amérique », il met en évidence les causes du mode de fonctionnement de la démocratie aux États-Unis. Il entreprit le voyage en Amérique et la rédaction de cet essai en deux volumes à la demande du gouvernement français de l'époque.

Tocqueville est considéré comme la première analyse d'une démocratie de masse, bien qu'il faille préciser que, selon les estimations modernes, à peine 5% de la population, c'est-à-dire une classe supérieure blanche, participait à cette démocratie. De nombreux aspects qu'il a mentionnés sont encore considérés comme fondamentaux aujourd'hui.

Son analyse est passionnante parce qu'elle aborde le sujet sous l'angle sociologique. Dans son ouvrage, il propose peu de nouvelles connaissances théoriques, mais ses réflexions offrent une approche pratique en nous permettant d'observer le fonctionnement concret de ces approches déjà

discutées. Son ouvrage permet de vérifier dans quelle mesure les réflexions se sont avérées fructueuses. En outre, ses analyses nous montrent également les points aveugles et les points faibles de ces théories. L'accent a été mis sur la problématique de la « domination de la majorité ».

L'une des conclusions importantes que Tocqueville tire de ses observations est le lien entre l'individualisme et la démocratie. Comme nous pouvons aisément le constater, les sociétés démocratiques sont caractérisées par une tendance à l'individualisation et à la pluralisation. Il est intéressant dans le contexte où le concept d'individualisme est encore relativement récent à l'époque. Il est apparu quelques années plus tôt dans le contexte du premier socialisme français.

La notion d'« égalité », centrale pour les démocraties, revient plusieurs fois dans ses réflexions. Ce qui me semble intéressant, c'est de savoir à quel niveau il situe cette notion :

„Il y a en effet une passion mâle et légitime pour l'égalité qui excite les hommes à vouloir être tous forts et estimés. Cette passion tend à élever les petits au rang des grands; mais il se rencontre aussi dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité, qui porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau, et qui réduit les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté. Ce n'est pas que les peuples dont l'état social est démocratique méprisent naturellement la liberté; ils ont au contraire un goût instinctif pour elle. Mais la liberté n'est pas l'objet principal et continu de leur désir; ce qu'ils aiment d'un amour éternel, c'est l'égalité; ils s'élancent vers la liberté par impulsion rapide et par efforts soudains, et, s'ils manquent le but, ils se résignent; mais rien ne saurait les satisfaire sans l'égalité, et ils consentiraient plutôt à périr qu'à la perdre. [...] L'égalité peut s'établir dans la société civile, et ne peut régner dans le monde politique.“

Ce dernier point est certainement un aspect qui rejoint les craintes des auteurs des Federalist Papers. La démocratie ne devrait malgré tout pas conduire à ce que tout le monde accède au pouvoir politique, mais plutôt une partie des couches éduquées.

Un dernier aspect essentiel à cet égard est son point de vue sur le couple de concepts « liberté » et « égalité » :

„Chez les Américains, c'est donc la liberté qui est ancienne; l'égalité est comparativement nouvelle. Le contraire arrive en Europe où l'égalité, introduite par le pouvoir absolu et sous l'oeil des rois, avait déjà pénétré dans les habitudes des peuples longtemps avant que la liberté fût entrée dans leurs idées.“

Il rend également hommage à la souveraineté populaire aux États-Unis :

„En Amérique, le principe de la souveraineté du peuple n'est point caché ou stérile comme chez certaines nations; il est reconnu par les mœurs, proclamé par les lois; il s'étend avec liberté et atteint sans obstacles ses dernières conséquences. [...] Le peuple règne sur le monde politique américain comme Dieu sur l'univers. Il est la cause et la fin de toutes choses; tout en sort et tout s'y absorbe.“

Il souligne également la différenciation au sein de la séparation des pouvoirs. On peut y voir un développement pratique de ce qui avait été esquissé par Locke et plus tard par Montesquieu.

Un aspect qui joue également un rôle central chez lui – et qui est particulièrement important pour nos démocraties modernes – est l'accent mis sur la liberté de la presse aux États-Unis. Il l'interprète comme une expression de la souveraineté populaire. Pour nous aujourd'hui, la liberté de la presse est l'une des formes d'expression les plus importantes d'une démocratie fonctionnelle.

Il en va de même pour ses remarques sur la société civile, qui s'exprime sous la forme d'associations. Il souligne également leur importance pour le bon fonctionnement d'une démocratie. Cet aspect de la société civile rappelle ce que nous trouvons déjà chez Hegel – à savoir qu'elle joue un rôle intermédiaire. Il la relie également au pluralisme dans la société et à la protection des minorités :

„De notre temps, la liberté d'association est devenue une garantie nécessaire contre la tyrannie de la majorité.“

L'existence et l'importance des lois, un thème que nous avons déjà abordé, jouent également un rôle dans ses réflexions. Il consacre à cela un chapitre entier.

Dans l'ensemble, il revient toujours à la conclusion que la Constitution républicaine américaine peut, ou doit, être un modèle pour les États dotés d'une constitution démocratique.

On pourrait être cynique et méchant – et faire remarquer que les Américains en sont fiers, et que cela a conduit à de nombreuses interventions militaires dans l’histoire américaine sous le prétexte de promouvoir des valeurs démocratiques... Mais ce serait une autre discussion.

John Stuart Mill (dans „On Liberty“), quant à lui, fut un critique de Tocqueville. Son nom n’est mentionné qu’une seule fois dans l’œuvre de Mill – et dans un autre contexte. Cependant, son travail est marqué par une critique de la description faite par Tocqueville. Mill partage certes l’inquiétude de Tocqueville face au danger d’une tyrannie de la majorité, mais il va bien au-delà des préoccupations de Tocqueville. Cette idée est intéressante aujourd’hui, car nous soulignons parfois le danger inverse – celui d’une « tyrannie des minorités ». Nous en parlerons plus en détail lors de la séance sur la démocratie libérale.

### **[Conclusion intermédiaire]**

L’étude de Tocqueville souligne des aspects importants qui avaient déjà été soulevés par Jefferson et les auteurs des Federalist Papers. Elle permet, en plus de l’approche théorique, une compréhension sociologique du fonctionnement de la démocratie américaine. Ce n’est pas un texte théorique.

### **[Développement moderne]**

Je voudrais maintenant jeter un bref coup d’œil à la situation actuelle.

Le modèle américain actuel sert également de base à la discussion sur une « démocratie médiatique », c’est-à-dire une perversion de la démocratie classique où les médias et leur influence jouent un rôle déterminant dans les décisions politiques et électorales. Parmi les exemples, on peut citer la proximité politique de la chaîne Fox News avec les républicains américains ou encore l’importance des débats télévisés entre les candidats à la présidence. Ce sera toutefois un sujet distinct. Il est néanmoins notable, dans le contexte de ce que nous avons étudié, que les auteurs de l’époque soulignaient l’importance de la liberté de la presse.

Si l’on observe la polarisation actuelle de la société américaine, on remarque que cet aspect avait déjà été soulevé dans le contexte de la Constitution.

### **[Funfact]**

Comme recommandation musicale, je vous suggère aujourd'hui Bedtime for Democracy du groupe punk américain Dead Kennedys. Le chanteur du groupe, Jello Biafra, a lui-même été candidat à la présidence américaine dans les années 1970s. Le nom de son groupe est d'ailleurs déjà un message fort...

Encore, vous avez ici une référence à l'index de la démocratie. Les Etats Unies sont à la place 29, c'est-à-dire six places après la France....

### **[Conclusion]**

Que pouvons-nous retenir de tout ce qui a été dit ?

Premièrement, avec la Déclaration d'Indépendance et la Constitution américaine, accompagnées des publications et débats qui les ont entourées, nous trouvons une base théorique pour la démocratie représentative. Les avantages (supposés) de celle-ci par rapport à une démocratie directe ont été largement discutés.

Deuxièmement, des thèmes comme la protection des minorités et les libertés politiques concrètes sont désormais abordés.

Troisièmement, des concepts bien connus comme la « société civile » et la « séparation des pouvoirs » sont approfondis et développés.

Il apparaît ainsi que les idées de Rousseau jouent un rôle secondaire, voire négligeable, et que la tradition libérale des Lumières – qu'elle soit anglaise ou française – est poursuivie et réinterprétée.

Merci beaucoup pour votre attention. Je serai à nouveau disponible pour toute question.

### **Literature :**

Paul Cartledge : Demokratia. Une histoire de la démocratie, Passés Composés Paris 2023.

The Federalist Papers, Penguin London 1987.

GAYANASHAGOWA, <http://www.indigenouspeople.net/iroqcon.htm>.

Thomas Jefferson : On Democracy, Mentor Books New York 1949.

John Stuart Mill : Considerations on Representative Government, <https://www.gutenberg.org/cache/epub/5669/>

Ibid.: On Liberty, <https://gutenberg.org/files/34901/34901-h/34901-h.htm>

Jean-Jacques Rousseau : Du Contrat Social, Flammarin Paris 2001.

Alexis de Tocqueville : De la Démocratie en Amérique, Flammarion Paris 1983.

The unanimous Declaration of the thirteen united States of America (Declaration of Independence), <https://www.archives.gov/founding-docs/declaration-transcript>

United States Constitution, <https://www.senate.gov/about/origins-foundations/senate-and-constitution/constitution.htm>

Thomas Wagner : Irokesen und Demokratie. Ein Beitrag zu Soziologie interkultureller Kommunikation, Lit Verlag Münster 2004.

Max Weber : Le Savant et le Politique, [http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/savant\\_politique/Le\\_savant.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/savant_politique/Le_savant.html)

\*\*

**Avertissement concernant le copyright :** ce manuscrit est réservé aux participants du Cours Magistral susmentionné. Toute diffusion à des tiers nécessite l'autorisation de l'auteur lui-même.

**Contact pour les demandes de renseignements :** maurice.schuhmann@mailbox.org.

\*\*